

PIIS action 25/4 propositions de témoignages.

1. Témoignage de ... à propos de l'activation sociale

« Le CPAS a créé avec deux autres CPAS une ASBL de formation. Et donc pratiquement tous les bénéficiaires du RIS ou de l'aide sociale doivent aller suivre cette formation au sein de cette ASBL qui, entre nous, reçoit des subsides européens. C'est une formation pour nous remonter le moral et essayer d'avoir un projet. Seul moyen d'y échapper (et ce sur le conseil de mon assistante sociale) c'est d'aller chez son médecin chercher un certificat médical disant qu'on est en dépression.

(On y fait) un peu de tout ... du théâtre, de l'expression, et surtout de la dynamique de groupe (style Alcooliques Anonymes). Et au bout du compte accoucher d'un projet collectif : aller au salon de l'auto à Bruxelles, organiser un après-midi de jeux vidéo, une excursion, une expo avec les dessins du groupe...

Et la meilleure, c'est quand tu dis que tu vas à la Maison de l'emploi tous les jours et que tu vas t'inscrire à une formation, la réponse est que : non. On ne sait pas contrôler ce qui se passe à la Maison de l'emploi, tu dois venir chez nous.

Ben oui : (faut) justifier (la formation), garder des subsides européens et les emplois des AS et des formateurs. Surtout que pour plusieurs d'entre eux, ils ont deux mi-temps : un comme AS au CPAS et un autre comme animateur ou responsable de projet chez X, l'ASBL du CPAS.

Certains (ont signé un contrat), c'est d'être présent tous les jours et en arrivant à l'heure. Ce qui explique le conseil de mon AS : je dois te dire de t'y inscrire mais je sais que ce n'est pas pour toi. Donc va à la Maison médicale chercher un certificat médical et le Conseil te « foutra la paix ». »

Janvier 2016

2. Témoignage de ... sur l'inscription en guidance budgétaire pour un jeune.

« Un jeune étudiant de 18 ans demande au CPAS un soutien pour ses études. Il obtient un RIS cohabitant (566€) sur base des revenus de sa famille monoparentale et qui, c'est important pour la suite, n'est pas en médiation de dettes.

Le CPAS accepte, sous conditions de signer un PIIS. On demande au jeune de présenter son bulletin pour surveiller ses résultats et sa présence scolaire. On lui impose une gestion budgétaire, en évoquant son âge.

Le CPAS fait une proposition de gestion par le CPAS comprenant:

- l'ouverture d'un compte gestion (où est versé le RIS) et d'un compte retrait (à la Belfius obligatoirement, alors que le jeune dispose déjà d'un compte dans une autre banque)...non négociable!
- le paiement par l'Assistante sociale de l'abonnement de bus (21€/mois) et de la carte prépayée de GSM (15€/mois)
- le versement de 200€ sur le compte de sa mère par l'AS
- la constitution d'une épargne pour abonnement annuel (3x100€)



-la constitution d'une épargne vêtements pour les soldes (20€/mois)

-la constitution d'une épargne ... (50€/mois)

La mère du jeune a pu discuter et négocier avec l'AS pour faire valoir :

- que le jeune pouvait faire lui-même le paiement des factures et de ses frais , sans quoi, où est l'intérêt de "déresponsabiliser" son fils par rapport à sa gestion??

- et que le versement de la "part contributive" verser initialement par l'AS pour le ménage soit fait par le jeune lui-même qui entretient de bonnes relations avec sa famille et préfère faire de lui-même la démarche.

Sans l'intervention de sa mère qui avait une capacité de négociation, ce jeune aurait été embarqué dans une guidance budgétaire qui n'était ni sa demande, et ne répondait pas à un besoin. »